



- Limite de zone
- ▨ espace boisé classé
- mur protégé au titre du L123 - 1 7°
- ☆ élément remarquable protégé au titre du L 123 - 1 7° (pompe, croix, lavoir...)
- mare protégée au titre du L 123 - 1 7°
- **** haie protégée au titre du L 123 - 1 7° ou à remplacer avec essences locales
- cheminement protégé au titre du L123 - 1 6°
- △ nouvelles constructions non dessinées au cadastre
- * exploitation agricole

Risques : (source BRGM et commune)

⊗ marnières recensées

N.B. : La commune est concernée par un risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE SENONCHOIS

COMMUNE DE LA SAUCELLE
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAN DE ZONAGE
plan d'ensemble de la commune
pièce n°4-f



1/6 000 ^{ème}	Elaboration Approuvée le :
Modifié les :	Edition :